

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
10e séance  
tenue le  
lundi 11 octobre 1999  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 10e SÉANCE

Président : M. BRAUZZI (Italie)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE (suite)

- d) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (suite)
- e) CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/54/SR.10  
8 février 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

En l'absence de M. Olhaye (Djibouti), M. Brauzzi (Italie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 05.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE (suite)  
(A/54/56, A/54/94-S/1999/518, A/54/170, A/54/175, A/54/270 et A/54/370)

d) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (suite)

e) CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)

1. M. NTAKHWANA (Botswana), souscrivant à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne l'importance de la science et de la technique et explique les principes adoptés par son pays pour réorienter les programmes d'enseignement afin de répondre à ses besoins croissants en encourageant les étudiants dans ces disciplines.

2. Les pays en développement dont l'industrie est encore embryonnaire doivent entrer en concurrence sur les marchés mondiaux avec les pays développés. L'investissement étranger direct, qui facilite le transfert de technologie, devrait continuer de jouer un rôle essentiel dans la coopération Nord-Sud. La science et la technique sont indispensables non seulement pour l'économie mais aussi pour protéger l'environnement et prévoir et gérer les transformations écologiques.

3. Le service de la dette reste une lourde charge pour les pays en développement et en particulier les PMA. Les remboursements sont non seulement supérieurs aux capacités de ces pays, mais carrément insupportables. Le service de la dette compromet le financement du développement et la fourniture des services sociaux.

4. L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'initiative de Cologne ont pour noble objectif d'aider à résoudre la crise de la dette, mais elles ne sont pas la panacée. Un récent séminaire de haut niveau sur la dette africaine, tenu à Nairobi sous la présidence du Président du Botswana, M. Festus G. Mogae, est parvenu à la conclusion que l'allégement de la dette à lui seul n'était pas une solution définitive et qu'il fallait aussi tenir compte des objectifs de croissance économique et de développement social, qu'il fallait encourager la mise en place de régimes gouvernementaux responsables et d'une gestion économique rationnelle, que le règlement du problème d'endettement de l'Afrique exigeait une compréhension en profondeur de sa nature, de sa structure et de ses origines et devait être compatible avec un développement socio-économique durable et soutenu et qu'il convenait de réduire la dépendance à l'égard de l'aide publique au développement.

5. En outre, les participants au séminaire ont exprimé leur satisfaction au sujet de la révision de l'initiative PPTE convenue au Sommet de Cologne et de l'élargissement des critères à des aspects sociaux et en particulier ceux liés à l'élimination de la pauvreté. Ils ont souligné la nécessité d'accélérer l'obtention de mesures d'allégement de la dette et d'assouplir les critères rigoureux en matière budgétaire et autre. Ils ont aussi souligné qu'il fallait

/...

que l'initiative se traduise par un flux net de ressources positif même après annulation de la dette, qu'il fallait absolument faire en sorte que les économies réalisées grâce à l'allègement de la dette soient affectées aux dépenses publiques prioritaires et qu'il fallait aussi obtenir une annulation partielle de la dette tant bilatérale que multilatérale pour tous les pays d'Afrique.

6. Le Botswana remercie le Président des Etats-Unis pour l'annonce faite récemment d'une éventuelle annulation de 100 % de la dette des pays pauvres et exhorte les autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à s'inspirer de cet exemple.

7. M. GUGLIELMELLI (Venezuela) appelle l'attention sur l'impact qu'a eu la baisse du prix des produits primaires et en particulier du pétrole sur son pays et sur la lourde charge que constitue la dette extérieure publique et son service, ce qui n'a pas empêché le Venezuela de s'acquitter de ses obligations internationales dans les délais et de faire tomber l'encours de la dette de 45 % du PIB à la fin de 1993 à 22,4 % du PIB à la fin de 1998.

8. Il faut mettre en place un nouveau régime de gestion de la dette extérieure pour libérer des ressources à des fins sociales et autres et on espère obtenir à cet effet l'appui des créanciers. Le Venezuela prend acte des travaux accomplis par l'ONU en ce qui concerne le problème de la dette extérieure et appuie toutes les activités visant à trouver des solutions concrètes. L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés est particulièrement importante pour ramener le fardeau de la dette à un niveau supportable à moyen terme. Il importe aussi d'accroître la coopération internationale pour trouver une solution durable au problème de la dette extérieure des pays en développement, ce qui contribuerait à renforcer l'économie mondiale et à promouvoir la croissance et le développement durable de ces pays. Il faut encourager les investissements étrangers et les nouveaux apports de ressources en allégeant la charge de la dette au moyen de programmes de conversion et d'échange de dette contre des investissements dans l'éducation et la protection sociale. Il serait aussi souhaitable d'introduire davantage de souplesse dans les négociations du Club de Paris et de réviser les critères de rééchelonnement de la dette.

9. Il faut que les institutions multilatérales infléchissent leur politique, en particulier pour assurer un transfert net positif de ressources vers les pays en développement, réduire les taux d'intérêt, prolonger les délais de remboursement et coopérer avec les pays débiteurs dans les négociations avec les banques commerciales. L'orateur appelle le Fonds monétaire international à adopter des mesures énergiques pour alléger la dette des pays les plus pauvres et, dans certains cas, celle des pays à revenu moyen rencontrant des difficultés graves, et préconise un accroissement de l'aide publique au développement pour mobiliser des ressources permettant d'améliorer les perspectives de croissance.

10. La délégation vénézuélienne est préoccupée tant par les retards intervenus dans la restructuration de la dette des pays pauvres les plus endettés que par l'impact de la chute du prix des produits primaires sur de nombreux pays en développement. En outre, elle craint que le financement obtenu pour la Facilité d'ajustement structurel renforcée et l'initiative PPTE ne soit insuffisant, même compte tenu du petit nombre de pays qui peuvent actuellement obtenir cette aide. Il convient d'accroître les contributions bilatérales, et de répartir le fardeau

/...

de façon proportionnée pour que davantage de pays puissent bénéficier de l'initiative.

11. Au neuvième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Groupe des 15, tenu à la Jamaïque en février 1999, le Gouvernement vénézuélien a signé la déclaration commune et souligné la nécessité de régler le problème de la dette des pays en développement, pour le bien tant de ces pays eux-mêmes que du système financier international. Il a aussi réaffirmé son appui à l'initiative de Cologne et s'est prononcé en faveur de l'octroi d'un traitement préférentiel aux pays les plus pauvres.

12. M. SIBEKO (Afrique du Sud), ayant souscrit à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le problème chronique de l'endettement extérieur épuise les ressources des pays en développement et en particulier des pays les moins avancés. Le transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés condamne les premiers à un état de sous-développement perpétuel et le déclin persistant de l'aide publique au développement aggrave le problème de l'endettement des pays en développement puisqu'ils dépendent de cette aide pour leur développement. Le fait que les engagements pris lors de différents sommets et conférences et que les résultats des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay n'aient été mis en oeuvre qu'à contre-cœur aggrave la situation. De plus, l'endettement des pays pauvres décourage l'investissement étranger direct.

13. La Commission économique pour l'Afrique estime que la dette extérieure totale du continent atteint 350 milliards de dollars, ce qui représente un fardeau insupportable pour tous les pays de la région. C'est pourquoi la délégation sud-africaine accueille avec satisfaction la déclaration de Cologne du Groupe des Sept et espère qu'elle entraînera une amélioration de l'initiative PPTE en permettant un allègement plus important, plus large et plus rapide de la dette, associé à un abaissement des plafonds d'endettement supportables, et un désendettement accru. Les nouveaux objectifs devraient prendre en considération le principe de la capacité de paiement; il faut que l'initiative soit largement financée et que les liens établis avec les programmes de réduction de pauvreté et le développement social et humain ne donnent pas naissance à de nouvelles conditions. Il convient aussi de définir clairement les critères donnant le droit de bénéficier de l'initiative et de revoir les échéanciers afin de venir en aide aux pays dont l'endettement est insupportable.

14. Outre les mesures d'allègement de la dette, il faut d'urgence mobiliser de nouveaux flux financiers en direction des pays débiteurs et inciter les pays créanciers et les institutions multilatérales de financement à continuer d'accorder une aide financière à des conditions de faveur pour appuyer les réformes économiques et les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel des pays en développement. En outre, il importe que les pays africains eux-mêmes luttent contre la fuite des capitaux car il est inadmissible de voir une élite corrompue sortir illégalement des capitaux tout en s'attendant à ce que d'autres investissent dans l'économie africaine.

15. Pour pouvoir s'acquitter de leurs obligations au titre de la dette, les pays en développement ont besoin de financements additionnels. L'expansion des exportations pourrait apporter des ressources nouvelles, mais elle suppose qu'on mette fin aux nouvelles formes de protectionnisme dans le cadre des accords de

l'Organisation mondiale du commerce et qu'on garantisse l'accès des produits compétitifs des pays en développement aux marchés.

16. Les dirigeants africains sont engagés dans un combat contre la pauvreté, l'ignorance, la maladie, l'arriération, le sous-développement et le pessimisme en Afrique. Ils ont pris des mesures pour rétablir la dignité des peuples africains et lutté contre l'idée que le continent dépend de la charité des donateurs. Le Président de l'Afrique du Sud a récemment dit qu'il n'était plus tolérable qu'alors que le reste du monde jouit d'une croissance et d'un développement sans précédent, l'Afrique donne une image de régression et de sous-développement. Le nouveau siècle qui s'annonce doit être un siècle africain. L'Afrique a besoin de l'aide de la communauté internationale pour accomplir la tâche difficile et complexe que constitue sa renaissance. L'allègement de la dette n'est qu'un des moyens envisageables à cet effet.

17. M. CABACTULAN (Philippines), après avoir souscrit à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'une solution durable au problème de la dette des pays en développement devrait non seulement alléger leur fardeau mais aussi les mettre sur le chemin de la croissance économique et du développement durable. C'est pourquoi il faut que la réduction de l'encours de la dette et du niveau du service de la dette s'accompagne de l'injection d'argent frais. Les résolutions des Nations Unies ont souligné qu'il fallait mobiliser de nouveaux flux financiers en faveur des pays débiteurs et que les pays créanciers et les institutions multilatérales de financement continuent d'accorder une aide financière à des conditions de faveur. L'ONU a contribué à sensibiliser la communauté internationale au problème de la dette. Autrefois, on ne pouvait même pas envisager la question d'un allègement des dettes envers les institutions multilatérales de financement; cela a changé et aujourd'hui on assiste à la mise en forme de l'initiative PPTE. Au cours des trois dernières décennies, les résolutions de l'ONU sur la dette ont souligné la nécessité d'une accélération et d'un accroissement de la réduction de la dette et d'une application souple des critères. Les échéances rigides correspondant aux "points de décision" et "points d'achèvement" semblaient avoir été assouplies. L'initiative de Cologne permet de limiter à moins de trois ans la deuxième phase, tandis que l'abaissement des plafonds d'endettement supportables, l'annulation de plus de 90 % des dettes dans le cadre du Club de Paris et la possibilité d'obtenir une annulation intégrale des dettes au titre de l'aide publique au développement bilatérale ouvrent des perspectives de désendettement encore plus importantes.

18. La délégation philippine se félicite de la déclaration du Président Clinton concernant l'annulation intégrale des dettes des pays répondant à certains critères et encourage les autres pays créanciers à suivre cet exemple. Néanmoins, il faut aller encore plus loin. Il faut que les intentions de la communauté internationale se traduisent en actes et ne s'enlisent pas dans des complications de procédure. Il faut que les financements nécessaires pour l'initiative PPTE soient mobilisés immédiatement et que les pays industriels apportent leur contribution sans plus tarder. La flexibilité doit être la règle plutôt que l'exception et doit s'appliquer rétroactivement aux pays qui ont déjà achevé leurs négociations. Il convient d'ajuster en conséquence les dispositions applicables aux pays bénéficiaires qui ont déjà atteint le point de décision ou d'achèvement.

19. Le problème de la dette ne sera pas complètement réglé tant que l'on n'aura pas tenu compte de la situation des pays à revenu moyen surendettés. Ces pays se sont acquittés scrupuleusement de leurs obligations, parfois au détriment de leurs programmes sociaux. Certains peuvent avoir des difficultés à assurer le service de leur dette en raison de crises financières ou de problèmes structurels qui les empêchent de lever des recettes suffisantes. Il faut se rappeler que les pays à revenu moyen ont apporté une contribution importante aux finances et au commerce mondiaux et que la crise de la dette des années 80 a été déclenchée par le fait que ces pays se sont trouvés dans l'incapacité d'assurer le service de certaines de leurs dettes. Il serait peut-être judicieux de surveiller leur situation, particulièrement en ce qui concerne l'endettement envers le secteur privé, et d'explorer les moyens de régler le problème de leur endettement, ce qui serait dans l'intérêt de tous.

20. M. TOUSSAINT (Haïti) s'associe sans réserve à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les pays en développement et en particulier ceux d'Amérique latine et des Caraïbes sont entrés dans les années 90 avec beaucoup d'optimisme en ce qui concerne leur développement économique, la fin de la guerre froide et le règlement de divers conflits dans la région ayant instauré un climat politique plus stable favorable à la croissance. De nombreux gouvernements ont tiré parti de cette situation pour entreprendre des réformes économiques et des politiques d'ajustement structurel, malgré leur coût social. Malheureusement, leurs espoirs ont été déçus en raison de la situation macro-économique internationale et notamment de la façon dont les accords commerciaux du Cycle d'Uruguay ont été mis en oeuvre, de la grave crise financière qui s'est déclenchée en Asie et, surtout, de la persistance des problèmes d'endettement des pays les plus pauvres.

21. Depuis 1994, le Gouvernement haïtien a entrepris un programme de revitalisation et de modernisation de l'économie mettant l'accent sur le rééchelonnement de la dette extérieure et l'ouverture de négociations avec les créanciers dans le cadre du Club de Paris. Bien que les partenaires d'Haïti se soient montrés très compréhensifs, le désendettement accordé s'est révélé insuffisant pour libérer les capitaux nécessaires pour financer la reprise de l'économie. La résolution 1999/11 adoptée par le Conseil économique et social le 27 juillet 1999 et intitulée "Stratégie à long terme et programme d'appui pour Haïti" montre que le pays a besoin d'un traitement spécial de sa dette extérieure. Malheureusement, ses difficultés économiques n'ont pas suffi à convaincre les créanciers des pays développés qu'Haïti devrait être un des bénéficiaires de l'initiative PPTE.

22. Le Gouvernement haïtien se félicite des mesures d'allégement de la dette récemment adoptées, telles que l'initiative de Cologne, la campagne Jubilee 2000 et l'annonce, par le Gouvernement des Etats-Unis, qu'il annulerait bientôt la dette bilatérale des pays pauvres. Toutefois, l'orateur espère qu'il n'y aura pas de disposition discriminatoire ou restrictive limitant l'application de ces mesures, car les effets de la dette sont les mêmes partout : pauvreté et instabilité sociale.

23. M. AUJALI (Jamahiriya arabe libyenne) souscrit à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et dit que l'Organisation est consciente des effets néfastes de la dette, qui a freiné le développement socio-économique des pays pauvres lourdement endettés, les

/...

empêchant de répondre aux besoins sociaux essentiels de leurs peuples. Les personnes les plus affectées par cette situation sont les enfants, les femmes et les personnes âgées.

24. Le problème de la dette est devenu ingérable dans les années 80; depuis, son fardeau s'est considérablement alourdi. Les dépenses publiques ont considérablement diminué et les pauvres n'ont aucune influence sur les décisions affectant leur avenir. Les pays d'Afrique sont les plus touchés car ils subissent non seulement des problèmes économiques mais aussi des catastrophes naturelles. Les conditions trop rigoureuses imposées par les pays créanciers ont véritablement étranglé les peuples et les gouvernements des pays en développement. Malgré les bonnes intentions de certains d'entre eux, dans l'ensemble les créanciers n'ont pas été capables de mettre en place des mécanismes équitables pour régler le problème. Il y a eu de nombreuses propositions tendant à annuler des dettes ou à alléger le fardeau de la dette des pays en développement et l'orateur espère qu'elles se traduiront par des actions concrètes et non subordonnées à des conditions, comme l'initiative PPTE.

25. Il n'est pas équitable de traiter le problème de la dette au cas par cas car les pays en développement n'ont pas d'autre choix que d'ouvrir des négociations programmées à l'avance par les pays créanciers du Nord et les institutions multilatérales de financement. Il n'est pas surprenant que les résultats de ces négociations aient toujours été inéquitables pour les pays en développement. Il convient que la communauté internationale respecte le droit des peuples au développement et manifeste la volonté politique de mettre en place un système harmonieux, équilibré et équitable en veillant à donner effet aux principes énoncés dans les documents de l'ONU.

26. M. CHOI SEOK-YOUNG (République de Corée) dit que le rapport du Secrétaire général sur l'évolution récente de la situation des pays en développement au regard de la dette (A/54/370) met en évidence les graves problèmes que connaissent les pays pauvres très endettés et le nombre croissant de pays en développement à revenu moyen dont la situation s'est détériorée en raison de la crise asiatique. Le fardeau insupportable de la dette est un obstacle majeur aux efforts déployés par la plupart des pays en développement pour éliminer la pauvreté et obtenir un développement durable. L'allégement de la dette ne doit pas être considéré comme un objectif ultime, mais plutôt comme un moyen d'aider les pays à échapper à la pauvreté et à réaliser le développement social et humain.

27. Les problèmes associés à l'endettement sont complexes, structurels et interdépendants. Il importe donc de prendre acte du nouveau consensus qui est en train de se forger au sujet des liens entre réduction de la pauvreté et problèmes macro-économiques. La stratégie d'allégement de la dette doit être globale et tenir compte de l'intérêt de tous les secteurs et de toutes les parties prenantes. L'initiative PPTE est un mécanisme utile pour traiter les problèmes d'endettement, mais jusqu'à présent sa mise en oeuvre a été très lente. Néanmoins, les institutions de Bretton Woods ont porté un jugement positif sur cette initiative. L'initiative de Cologne, l'initiative PPTE renforcée et la nouvelle Facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance sont considérés comme des moyens importants en vue d'un allégement plus rapide, plus profond et plus large de la dette. Le Gouvernement de la

République de Corée se félicite de ces initiatives et envisage de verser une contribution au Fonds d'affectation spéciale PPTE créé par la Banque mondiale.

28. Il est essentiel de trouver la volonté politique de traduire ces propositions en mesures concrètes. A l'échelon international, il importe de continuer d'offrir aux pays en développement un environnement propice qui les aidera à échapper à la pauvreté et au sous-développement. A l'échelon national, il faut élaborer des politiques de développement durable et les mettre en oeuvre de façon transparente et participative en privilégiant les secteurs sociaux. Les politiques sociales mises en oeuvre par les gouvernements devraient être l'élément essentiel de l'ajustement structurel dans le cadre de l'initiative PPTE. Le Gouvernement coréen se préoccupe aussi de l'aggravation de la situation de certains pays à revenu moyen qui, bien qu'ils aient appliqué de bonnes politiques, ont des problèmes d'insolvabilité dus à des goulots d'étranglement structurels ou à des chocs externes. L'orateur espère que la communauté internationale prendra aussi des mesures appropriées concernant ces pays.

La séance est levée à 15 h 55.